

MÉMOIRES

DE

M^{ME} DE MOTTEVILLE.

DE L'IMPRIMERIE DE PILLET AÎNÉ.

MÉMOIRES

DE

M^{ME} DE MOTTEVILLE,

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

D'ANNE D'AUTRICHE.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME NEUVIÈME.



PARIS,

COLNET, LIBR., QUAI MALAQUAIS, N^o 9;

PILLET AÎNÉ, RUE CHRISTINE, N^o 5.

—
1822.

MÉMOIRES

DE

M^{ME} DE MOTTEVILLE.

ANNÉE 1651.

M. le Prince et M. le coadjuteur étant ennemis déclarés, chacun pour se tenir sur la défensive, menoit au Palais quantité de suite. Le prince de Condé, par sa naissance et par son autorité, avoit beaucoup d'amis et de serviteurs ; et le coadjuteur, par la force de sa cabale, en avoit aussi un fort grand nombre : et l'on avoit raison de croire que cette querelle ne se termineroit pas sans y avoir du sang de répandu.

Le vingt-unième août on s'assembla pour délibérer sur les justifications du prince de Condé, que le duc d'Orléans, par son écrit, avoit

rendu plus aisées qu'elles ne l'avoient paru à ses ennemis. L'animosité étoit telle, que chacun vouloit être en état d'attaquer et de se défendre. Le coadjuteur ce jour-là, que tout le monde soupçonnoit devoir être terrible, craignant que ses amis ne fussent pas en assez grand nombre pour égaler la suite et la puissance du prince de Condé, supplia la reine qu'on lui prêtât quelques gens de la garde. Laigue, qui avoit été capitaine au régiment des gardes, lui mena quantité de soldats; et le Palais se trouva plein d'hommes armés, prêts à donner bataille au premier signal. Quand tous les chefs de part et d'autre eurent pris leurs places, on vint avertir MM. de la grand'chambre que la grand'salle étoit pleine de gens armés, et qu'il étoit impossible d'opiner en sûreté. M. le Prince pria le duc de La Rochefoucault d'aller faire sortir ses gens. Le coadjuteur dit aussi qu'il alloit prier ses amis de se retirer, et partit brusquement pour cela. Il s'avança hors de la porte, avant le duc de La Rochefoucault. Aussitôt qu'il parut dans la grand'salle du Palais, et que ceux du parti du prince le virent, ils mirent tous l'épée à la

main. Ceux du coadjuteur en firent de même, et dans cet instant il s'en fallut peu qu'ils ne se tuassent tous les uns les autres, sans nul ordre particulier de faire ce qu'ils faisoient. Le coadjuteur voyant cet embarras, craignant de se trouver engagé parmi tant d'épées tirées contre lui, voulut rentrer dans le petit parquet des huissiers d'où il étoit déjà sorti; mais il rencontra le duc de La Rochefoucault à la porte, qui la lui ferma au nez. Le coadjuteur pousse et heurte. Le duc continue à la lui tenir fermée, et l'entr'ouvroit seulement pour voir qui accompagnoit le coadjuteur. Le coadjuteur, voyant cette porte entr'ouverte, la poussa fortement pour entrer; mais il ne put passer tout-à-fait, et demeura comme à demi-écrasé entre cette porte demi-ouverte, ne pouvant entrer ni sortir. Le duc de La Rochefoucault le laissa long-temps dans cet état, et arrêta la porte par un crochet de fer qui étoit derrière, qu'il y rencontra, le tenant là pour empêcher qu'elle ne s'ouvrît davantage. Beaucoup des amis du coadjuteur et des gens de M. le Prince, qui se trouvèrent dans le parquet, dirent qu'il falloit ouvrir au coadjuteur;

et Montresor, qui étoit son ami, se tourmentoit pour le faire entrer; mais le duc de La Rochefoucault l'empêcha toujours. Cependant le coadjuteur n'étoit pas à son aise; car outre que la posture étoit fort désagréable, il devoit craindre que quelque poignard ne vînt lui ôter la vie, par le reste de son corps qui étoit demeuré derrière. Pendant ces fâcheux moments, il entendoit proche de lui ces deux troupes se menacer terriblement, et il eut besoin de toute sa fermeté pour n'avoir pas horreur de l'état où il étoit. On cria vers la grand'chambre, et aux cris de quelques-uns, Champlâtreux, le premier président, sortit, qui de son autorité fit ouvrir la porte malgré le duc de La Rochefoucault. Le coadjuteur, rentré et assis à sa place, se plaignit de ce duc et de sa violence. Il lui reprocha qu'il l'avoit voulu assassiner. Le duc de La Rochefoucault, qui se trouva assis auprès de lui, répondit brusquement que ce n'auroit pas été grand dommage, et qu'en effet ne sachant pourquoi tant d'épées étoient tirées, il avoit seulement songé à la conservation de M. le Prince. Le duc de Brissac, qui se trouva de l'autre côté du

duc de La Rochefoucault, et qui étoit parent du coadjuteur, lui répondit en le menaçant. Le duc de La Rochefoucault, étant au milieu des deux, leur dit que s'il étoit hors de ce lieu il les étrangleroit tous deux; et le coadjuteur, se servant d'un certain nom de guerre qu'ils lui avoient donné autrefois dans la guerre de Paris, étant de même parti, lui dit : « Mon » ami la Franchise, ne faites pas le méchant : » vous êtes poltron, et moi je suis prêtre; c'est » pourquoi nous ne nous ferons pas grand » mal. » Cette rude conversation se conclut par un rendez-vous que se donnèrent le duc de Brissac et le duc de La Rochefoucault pour se battre; mais l'affaire fut accommodée aussitôt après. Ce matin fut seulement employé à calmer ce désordre, et à faire sortir toutes ces troupes si animées au combat, afin qu'on pût sortir de la grand'chambre en sûreté, et dix heures sonnèrent avant que toutes choses pussent être apaisées. Ce fut une merveille que cette journée se passât sans malheur et sans carnage, et que quelque emporté n'eût tué le coadjuteur à cette porte. Ce qui

le sauva fut quelques-uns de ses gentilshommes qui demeurèrent toujours derrière lui. Il ne parut en rien que l'on en eût eu le dessein : le hasard seul eut part à cet événement, excepté l'action du duc de La Rochefoucault, qui fut un peu dure, mais excusable en des temps comme ceux-là, et à l'égard d'un ennemi aussi dangereux qu'étoit le coadjuteur.

Le vingt-deuxième, on opina sur la justification du prince de Condé. Plusieurs furent à le justifier ; mais enfin le premier président fit revenir beaucoup de gens à son avis ; et il fut arrêté, « qu'on porteroit à la reine tous » les écrits, et qu'elle seroit suppliée de faire » considération sur l'importance de la chose, » et très-humblement suppliée aussi de réunir » la maison royale, et que le duc d'Orléans » seroit prié de s'en mêler. »

Le vingt-sixième, le parlement vint trouver la reine, et le premier président lui fit sa harangue en faveur de M. le Prince, selon leur dernier arrêté. Il pressa la reine de lui donner la paix ; il lui exagéra l'innocence du prince, et combien il étoit nécessaire qu'il parût in-

nocent, afin d'éviter les maux qui en pourroient arriver à la France, dont il fut loué ; car il le fit malgré sa haine.

Une personne dit au premier président, qu'on avoit trouvé étrange, et voulu faire trouver mauvais à la reine, qu'il l'eût tant pressée pour le prince de Condé. Il répondit : « Qu'au Palais-Royal, et en présence de la reine, il croyoit être obligé, pour le bien et le repos de l'état, de parler de l'innocence de M. le Prince ; mais que dans le Palais, il falloit y faire connoître ses fautes. »

Le parlement, les princes, le cardinal Mazarin, et ceux qui en le haïssant couroient à lui, occupoient entièrement les esprits, et toutes les nouvelles du temps se terminoient à parler de ces choses. Il sembloit que Paris seul fût toute la France, et que, hors de l'enclos de ses murailles, il n'y eût rien au monde qui pût toucher les hommes d'aucune curiosité. Nous avions toutefois une belle armée, que l'on n'occupoit à rien, parce que les brouilleries de Paris la tenoient en léthargie. La reine, craignant d'en avoir affaire pour remédier à quelque mal extrême, où le roi et

elle se pouvoient trouver , n'osoit l'employer contre les ennemis , parce que les Français, ses ennemis domestiques, lui faisoient plus de peine que les étrangers.

Le même jour, vingt-sixième août, le duc d'Orléans vint voir la reine. Il lui demanda une audience particulière, ce fut pour lui faire de nouvelles instances pour l'obliger de faire tenir les états avant la majorité : ce qui marquoit assez les desseins que les princes avoient de faire prolonger la régence, et peut-être aussi qu'il y avoit des particuliers qui, par leurs intérêts, les portoient à cette poursuite ; mais la reine y résista comme elle avoit déjà fait plusieurs fois. Ensuite de cette conversation, le duc d'Orléans, un peu en mauvaise humeur de ce dernier refus, s'en alla chez lui à Limours, où la reine l'envoya visiter par le comte de Brienne, pour lui demander avis de ce qu'elle avoit à répondre au parlement sur la justification de M. le Prince. Le duc d'Orléans fut radouci par cette civilité de la reine. Il lui manda qu'il lui conseilloit de témoigner au parlement qu'elle croyoit le prince de Condé moins coupable qu'elle ne

le faisoit, avant la réponse qu'il avoit faite à la déclaration du roi ; que pourvu qu'il envoyât ses troupes à l'armée du roi, qu'il fit sortir les Espagnols de Stenai, et qu'il témoignât désirer les bonnes grâces du roi et d'elle, très-volontiers elle le recevoit en leur amitié. Elle le fit ainsi ; et pour faire voir combien de contrariétés se trouvent en la vie des hommes, lorsque le duc d'Orléans fut de retour de Limours, il présenta lui-même le coadjuteur à la reine, qu'elle reçut comme un mauvais présent qu'elle faisoit semblant d'estimer. Ce prince, qui faisoit profession d'une si grande liaison avec le prince de Condé, avoit de longues conversations avec le coadjuteur, qui depuis peu de jours s'étoit remis bien avec lui ; ce qui fit dire aux amis du prince de Condé, de même qu'à beaucoup d'autres, que le duc d'Orléans étoit incompréhensible. Le parlement cependant travailloit à la justification de M. le Prince, et leur arrêté fut de supplier la reine de leur envoyer une déclaration en sa faveur telle qu'il la pourroit souhaiter, et une autre contre le cardinal ; si

ample et si forte, qu'il fût impossible de mettre son retour en doute.

Pendant qu'on s'amusoit à ces divisions publiques, la majorité approchoit, et la reine ne pouvoit pas douter qu'elle ne dût être le souverain remède de ses maux. Elle espéroit y trouver de la puissance, et par elle se dégager de la servitude où elle se trouvoit réduite, ayant à rendre compte de ses actions au duc d'Orléans et au prince de Condé. Elle espéroit y trouver un fils, roi majeur, et revêtu de la souveraine puissance qui lui appartenoit à lui seul. Elle étoit assurée de la bonté de son cœur pour elle; et par les bonnes qualités qu'elle voyoit en lui, elle avoit lieu de croire, vu sa gravité et sa sagesse, qu'il rétabliroit en sa personne sa légitime autorité, en détruisant dans les autres celle qui lui avoit été injustement usurpée par l'état de son enfance.

Les articles accordés entre le cardinal et les Frondeurs ayant été secrètement divulgués, ils furent alors imprimés, et coururent par Paris, par l'ordre des princes. Comme ils peuvent servir d'instruction pour savoir les

changements qui furent faits par la reine aussitôt après la majorité, je les ai mis ici avec le récit de cette cérémonie. Elle fut accompagnée d'une déclaration d'innocence en faveur du prince de Condé qui, pendant ces jours-là, alla faire une petite course à la campagne, n'étant pas assez bien avec la reine pour y pouvoir occuper la place que sa naissance lui donnoit.

ARTICLES ACCORDÉS ¹ ENTRE MM. LE CARDINAL MAZARIN, LE GARDE DES SCEAUX, DE CHATEAUNEUF, LE COADJUTEUR DE PARIS, ET MADAME LA DUCHESSE DE CHEVREUSE.

« Que le coadjuteur, pour se bien maintenir dans la créance des peuples, se réserve de pouvoir parler, au parlement et ailleurs, contre le cardinal Mazarin, jusqu'à ce qu'il ait trouvé un temps favorable de se déclarer pour lui sans rien hasarder; et que cependant M. de Châteauneuf et madame de Chevreuse

¹ Lesdits articles furent trouvés sur le chemin de Cologne, dans un paquet porté par un courrier appartenant au marquis de Noirmoutier, gouverneur de Charleville.

feront semblant d'être mal avec lui, pour pouvoir traiter séparément avec ledit sieur cardinal et posséder l'esprit de la reine, et se conserver en même temps dans le public par le moyen dudit sieur cardinal.

» Que madame de Chevreuse et lesdits sieurs de Châteauneuf et coadjuteur feront tous leurs efforts pour détacher M. le duc d'Orléans des intérêts de M. le Prince, sans pourtant l'obliger de rompre absolument avec lui, sachant bien qu'ils n'en ont pas le pouvoir, et qu'ils perdroient par là leur crédit avec son altesse royale, à laquelle ils n'oseroient rien proposer qui fût directement en faveur dudit sieur cardinal; connoissant l'affection que son altesse royale a pour le public, et l'aversion qu'il a pour ledit sieur cardinal, et qu'il ne peut se fier en lui après les choses qui se sont passées. Il suffira, pour satisfaire à leur parole, qu'ils fassent tout ce qui dépendra d'eux pour empêcher que son altesse royale ne pousse tout à fait ledit sieur cardinal.

» Que M. de Châteauneuf sera premier ministre; qu'il suffira qu'on rende les sceaux